

Le Duel

CONFÉRENCE DE XAVIER DE GRANIER DE CASSAGNAC
EN AOUT 1988 À SOULAN (ARIEGE)

Si vous le voulez bien, je vous parlerai du duel, non pas une histoire de duel, mais plutôt quelques rencontres qui eurent lieu à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, et dont les héros, si je puis m'exprimer ainsi, furent mes trois aïeux successifs, c'est-à-dire mon arrière-arrière-grand-père, mon arrière-grand-père et mon grand-père.

Ces trois générations eurent plus de 150 duels et aucun d'entre eux n'y reçut de blessure.

Mais, auparavant, il est indispensable que je vous fasse un petit historique du duel, et que nous le placions dans son contexte exact.

Au cours des siècles, et cela depuis les temps les plus reculés, le duel a subi des alternances d'expansion et de relâchement. Toutefois, sa plus grande pratique semble avoir été atteinte au cours du XVII^{ème} siècle puis, plus près de nous, à la fin du XIX^{ème} siècle.

Je prendrai, pour m'expliquer, deux définitions du duel : la première, un peu sommaire, donnée par le Larousse "Combat entre deux adversaires".

Plus proche de la réalité est celle donnée par Gabriel FRADIN (le duel à travers les âges) : "combat consenti spontanément entre deux hommes qui règlent, avec des armes égales et au péril de leur vie, un différend survenu entre eux sur une question d'honneur, de cœur ou même simplement d'intérêt, préférant ainsi cette solution à l'accommodement que, dans la plupart des cas, pourraient leur fournir les lois de leur pays".

Une certaine réserve s'impose, toutefois, en ce qui concerne le XVII^{ème} siècle car, à cette époque où le port de l'épée était le privilège de la noblesse, la lame sortait du fourreau, tantôt pour des questions de préséance, tantôt pour des querelles de famille, des affaires de cœur ou de jeu, parfois pour des motifs graves mais souvent pour des motifs futiles ou même pour rien du tout, pour faire gratuitement la démonstration de son courage personnel.

Par contre, au XIX^{ème} siècle, il faut admettre que c'est la politique qui a conduit le plus souvent deux hommes à aller sur le terrain.

Le duel a repris un nouveau développement au cours du XIX^{ème} siècle et cela jusqu'à la guerre de 1914. A ce moment, dans l'incertitude de son destin, la France était partagée entre bonapartistes, orléanistes, légitimistes, républicains..., chaque parti étant fermement convaincu qu'il lui appartenait de prendre la direction des affaires publiques.

Des opinions aussi opposées et irréconciliables se trouvaient face à face, se heurtant à la Chambre et dans les journaux... qui étaient nombreux : *l'Autorité*, *le Courrier Français*, *l'Intransigeant*, *la Bataille*, *le Républicain*, *le Gaulois*, *l'Action Française*, pour ne parler que de la presse parisienne.

Investi du mandat de député et assumant la direction d'un journal, et souvent les deux à la fois, les leaders s'affrontaient par la parole et par la plume ; les propos les plus virulents et les écrits les plus acerbes, étant mis au service de convictions bien arrêtées, élevaient les discussions à un tel diapason qu'il ne subsistait qu'une alternative : l'action en justice ou le duel.

La première s'avère extrêmement lente, onéreuse et, le plus souvent, inefficace, d'autant plus que les tribunaux, interprètes du Droit et chargés d'appliquer la loi, ne protègent, en fait, que *l'intérêt* ; *l'honneur*, seulement dans la mesure où il est lié à l'intérêt.

Si bien que, entre deux notions aussi différentes et inconciliables, le point de vue moral touchant à la considération, à la probité et à la réputation ne pouvant passer par les balances de la justice, on en revient à la réparation par les armes pour défendre son honneur.

Il faut bien reconnaître que, dans les duels les plus célèbres du XIX^{ème} siècle où s'affrontèrent les polémistes les plus réputés, quel que fût le milieu auquel ils appartenaient ou le parti qu'ils représentaient, figuraient généralement des hommes d'un grand talent et doués de qualités intellectuelles de premier plan.

Leur attitude était dictée par leurs convictions et non par un esprit de publicité ou de cabotinage et, s'ils allaient sur le terrain pour défendre leurs idées ou pour répondre aux injures et aux calomnies, ils étaient indiscutablement conscients des risques qu'ils encourraient, ..., et, devant leur réel courage, on peut légitimement leur "tirer notre chapeau" sans, toutefois, être taxé de faire l'apologie du duel.

Au nombre des polémistes du XIX^{ème} siècle qui se battirent en duel, on retiendra les noms de : A. de VRENY, Maurice BARRES, Georges CLEMENCEAU, Victor HUGO, DELCASSE, Paul DEROULEDE, FLOURENS, Jules FERRY, Camille FLOQUET, Ernest JUDET, LISSAGARAY, Edouard LOCKROY, Arthur MEYER, BARBEY d'AUREVILLY, Henri ROCHEFORT et les CASSAGNAC.

Il y eut trois générations de duellistes chez les CASSAGNAC.

Le premier, Bernard Adolphe, fut député pendant 15 ans, conseiller privé de Napoléon III et l'apologiste incontesté du coup d'état du 2 décembre 1850.

En 1840, au cours d'une mission à la Guadeloupe où l'on se rendait, à l'époque, après un voyage en mer de deux mois, Bernard Adolphe fit la connaissance de Rosa de BEAUVALLON, fille d'une notabilité de l'île. Il l'apprécia, l'aima et l'épousa. Victor HUGO fut son témoin. Revenu en France, il lui parvint un article publié dans un journal local ; cet article était offensant pour la famille de sa femme. Prétendant une nouvelle mission, il fit la traversée France-Guadeloupe sans tarder pour demander raison à l'auteur de cet article. Après échange de témoins, le duel fut décidé. Mais l'affaire ayant été ébruitée, les duels étant interdits dans l'île et les adversaires restant décidés à se battre coûte que coûte, il fallut user de subterfuge : une barque de pêcheurs longue de quinze mètres fut frétée et emmena les duellistes en haute mer. Conditions sévères : duel au pistolet, à dix mètres, au visé. La première balle tua net le journaliste. Rentré en France par le voilier qui l'avait conduit, Bernard Adolphe retrouva sa femme et lui dit : "*Ma chère amie, je suis bien aise de vous annoncer que l'honneur de votre nom a reçu la réparation qu'il exigeait*". Le voyage avait duré quatre mois (aller et retour).

Le second duelliste fut son fils, Paul de CASSAGNAC. Certainement celui qui se battit en duel le plus fréquemment. Rien que pour la période 1880-1889, Jean FERREUS, dans l'Annuaire du Duel paru en 1891, a enregistré vingt deux duels.

Un homme de 1,95 m, grand séducteur, CASTELOT consacre 100 pages à ses amours avec la CASTIGLIONE. Son père aurait voulu faire de lui un magistrat, alors que le journalisme l'attirait irrésistiblement.

Il serait abusif de relater tous ses duels. Nous ne retiendrons que les plus sérieux aux cours desquels, en dépit de leur caractère de gravité, Paul de CASSAGNAC ne cessa de suivre les traditions de sa Gascogne natale : le panache et l'esprit d'à-propos.

Duel de Paul de Cassagnac contre Jean de Lissagaray

Jean de LISSAGARAY était cousin germain de Paul de CASSAGNAC... mais ne partageait pas ses idées. En 1868, il publia, dans "l'Avenir du Gers", un article injurieux, surtout pour Bernard Adolphe, avec pour conclusion : "*...Je déclare les CASAGNAC indignes de mon épée et de ma plume*". La réponse de Paul ne se fit pas attendre : la rencontre eut lieu au Vésinet et à l'épée. Pendant près d'une demi-heure, LISSAGARAY, assoiffé de vengeance, se déchaîna contre son adversaire, maître de ses nerfs. Visiblement, il cherchait à toucher coûte que coûte, quel que soit le résultat. Il fut blessé quatre fois de suite. Chaque fois, il s'écriait : "*Bandez-moi ! Bandez-moi !*" et il se remettait en garde. Malgré les conditions impératives d'une rencontre sans trêve, les témoins imposèrent

quelques minutes de repos. La chaleur était accablante, une fontaine était proche. Témoins et combattants s'y rendirent pour étancher leur soif.

- "A vous !", dit Paul, faisant signe à son adversaire de boire le premier.
- "Non ! A vous !", répond l'autre d'une voix sans réplique et refusant cette politesse.
- " Au fait, Monsieur, votre sang coule. Comme BEAUMANOIR, vous pouvez attendre !" riposte Paul en saluant. Et il but le premier.

Le combat reprit alors avec plus d'acharnement que précédemment pour s'achever par une blessure pénétrante, reçue en pleine poitrine, qui cloua LISSAGARAY au lit pendant un mois.

A peine rétabli, LISSAGARAY eut la prétention de reprendre le combat et envoya ses témoins à CASSAGNAC qui lui répondit publiquement : "Non, Monsieur, je vous ai laissé sur le terrain troué comme une écumoire, j'ai pu consentir à être votre adversaire, il me répugne de devenir votre charcutier".

Duel de Paul de CASSAGNAC contre Henri de ROCHEFORT :

Ce fut une rencontre à suspense et en plusieurs épisodes. Elle avait été décidée pour le 1^{er} janvier 1867 à la suite d'un article outrageant au-delà de toute expression pour la mémoire de Jeanne d'Arc, signé ROCHEFORT, auquel CASSAGNAC avait répondu vertement. Mais cette polémique retentissante ayant donné l'éveil aux autorités, le duel ne pouvait avoir lieu en France et, d'un commun accord, il fut décidé que l'on se battrait en Belgique, au pistolet jusqu'au résultat.

Premier incident à la frontière où gendarmes et douaniers arrêtaient le baron de HEECKREN, premier témoin de Paul, pour "contrebande et transport d'armes sans payer de droits". L'affaire s'arrangea mais il fallut rebrousser chemin et rentrer à Paris. Débarquant à la gare du Nord à cinq heures du matin, mais résolu d'en finir coûte que coûte, les adversaires et leurs témoins prirent des fiacres pour aller vers la Plaine Saint-Denis. Un emplacement favorable fut trouvé au-delà du Fort de la Briche, et le directeur du combat se mit en devoir de placer les adversaires.

Le sol était couvert de neige et, sanglé dans leur redingote, les silhouettes se détachaient en noir, constituant des cibles immanquables. Devant cette constatation, les témoins se concertèrent et demandèrent aux combattants d'accepter une modification des conditions : deux balles seulement seraient chargées : "en disposer autrement serait inhumain".

ROCHEFORT acquiesça.

Paul de CASSAGNAC répondit : "Ça m'est égal, je sais que ma première balle suffira".

On se battit au visé.

Au commandement, ROCHEFORT tira...et manqua.

CASSAGNAC ayant essuyé le feu sans bouger, dit : *“A la ceinture”*, il tira à son tour et ROCHEFORT roula dans la neige.

On le crut mort mais, par un hasard que l'on peut qualifier de miraculeux, la balle avait frappé une médaille de la Vierge que la maîtresse de ROCHEFORT avait, à son insu, cousu dans la ceinture de son pantalon. Détournée de sa trajectoire, la balle avait contournée les côtes ne faisant qu'une blessure sans gravité.

Le lendemain, dans le journal *“l'Univers”*, Louis VEUILLOT rappelait à ROCHEFORT un sonnet *“à la mémoire de la Vierge”* qu'il avait composé dans sa jeunesse et couronné aux *“Jeux Floraux”* et concluait : *“Monsieur ROCHEFORT, la vierge vous devait cela. Elle a payé sa dette... et vous êtes quitte. Mais n'y revenez pas”*.

A quatre ans de là, second duel politique, Paul de CASSAGNAC contre Gustave FLOURENS :

De tous les chefs de la Commune, Gustave FLOURENS fut à peu près le seul à se battre avec héroïsme. Le grade de général lui avait été conféré. Il fut tué le 3 avril 1871 à Chatou, à la tête de ses troupes.

Précédemment, au cours de la campagne électorale faite en Charente où Paul soutenait avec passion la candidature de Pierre d'ORNANO, FLOURENS avait envoyé à Paul de CASSAGNAC le télégramme suivant : *“Vous avez insulté la République, ma mère, vous m'en rendrez raison”*. CASSAGNAC lui en répondit en ces termes : *“Je suis occupé avec le Peuple, votre père. Dès que j'aurai fini, je serai à votre disposition”*. Ce qui fut dit fut fait... Mais, malencontreusement, la rencontre décidée, Paul, gravement malade, sollicita un délai qui motiva un article insultant de FLOURENS : *“A la pensée de se rencontrer avec moi, M. de CASSAGNAC a mal au ventre”*.

Les témoins réclamèrent l'affaire pour le lendemain et CASSAGNAC, mal en point, fut obligé de se faire porter sur une civière, de la voiture au terrain. Voyant l'état dans lequel se trouvait son adversaire, dont le visage était décomposé par la souffrance, FLOURENS proposa de surseoir à la rencontre jusqu'à la guérison. Sur quoi, Paul, se mettant debout et prenant son épée, s'approcha de FLOURENS et la lui mettant sous le nez lui dit : *“Si vous ne vous battez pas après ce que vous avez écrit, je vous balafre”*.

Il fallait s'incliner devant cette volonté. A peine en garde, les adversaires s'attaquèrent farouchement ... Tous deux roulent à terre. CASSAGNAC, évanoui d'épuisement, avait la fièvre typhoïde. Quand à FLOURENS, il avait reçu un coup au-dessous de la ceinture.

Et alors que les témoins s'affairaient pour transporter les adversaires à leur voiture respective, Paul, croisant la civière sur laquelle était étendu FLOURENS, lui dit : *“Eh bien, citoyen FLOURENS, le mal au ventre, ça se gagne !”*.

On n'en finirait pas de parler de ses duels ; il se battit souvent et je vous citerai GAMBETTA, J. GREVY, MAC MAHON.

Paul de CASSAGNAC eut deux fils, Paul, l'aîné, et Guy. Bien entendu, Paul de CASSAGNAC n'avait pas laissé à d'autres le soin d'initier ses enfants à l'escrime. Il pratiquait avec eux l'épée avec une bienveillante sévérité et l'esprit critique qui lui était particulier.

Le jeu de Guy était assez spécial. Sous une nonchalance, il possédait une souplesse étonnante et la plus foudroyante vitesse qui ait animé la main d'un escrimeur. Ses ripostes arrivaient avec une rapidité telle que, même prévenu, il était presque impossible de les parer.

Paul de CASSAGNAC Père mourut en 1905. En 1906, des élections législatives devaient avoir lieu dans l'arrondissement de Mirande. Le député sortant, M. NOULENS, qui par la suite devint ministre et ambassadeur, avait été élu en 1902 contre Paul de CASSAGNAC avec un écart de quatre-vingt dix neuf voix. Cette fois, son concurrent le plus direct devait être son fils, Paul de CASSAGNAC. Or, il se trouva qu'à l'occasion d'une réunion politique, une affiche fut largement diffusée portant pour en-tête :

REUNION ELECTORALE

“Présidence de M. NOULENS” (en toutes petites lettres)
et dessous

“Le Tombeur de CASSAGNAC” (en caractères énormes)

Cette affiche motiva une réplique cinglante, sous la signature des deux frères, dans le journal “l'Autorité”. (Il ne faut pas oublier que leur père était mort un an avant).

“Le dernier des voyous soulève sa casquette sur le passage d'un enterrement. Lui (NOULENS), le pitre, il prend un cercueil pour un tréteau et fait une dernière cabriole sur la tombe à peine refermée. Eh bien ! Nous le rappellerons au respect que l'on doit aux morts, dussions-nous, pour l'obliger à saluer, faire chavirer sa face sous la gifle de nos dix doigts”.

La rencontre était inévitable ... Mais lequel des deux frères devait aller sur le terrain ? Le droit d'aînesse fut valablement réclamé par Paul. Guy et ses amis objectèrent que, dans l'éventualité où M. NOULENS recevrait un coup d'épée mortel, Paul ne pourrait se présenter aux élections législatives dans sa circonscription, ainsi qu'il y en avait manifesté l'intention. Cette raison l'emporta et Guy fut chargé de défendre l'honneur des CASSAGNAC.

Les témoins de CASSAGNAC étaient Gabriel BAUME, secrétaire général de l' "Autorité" et Georges d'ANTHES, assistés du Docteur QUERIAUD. Ceux de NOULENS étaient DESTIEUX-JUNCA, sénateur du Gers, et Alfred de PERALDI, assistés du Docteur LOUMAIGNE, maire et conseiller général de Riscle. La rencontre devait avoir lieu dans la propriété de M. de SAINT-JULIEN, le Château de Cahuzac, mais il pleuvait à torrent. Il fallut y renoncer et rechercher un terrain couvert. Le Docteur LOUMAIGNE, qui était maire de Riscle, chef-lieu de canton voisin, tira tout le monde d'embarras en offrant la halle municipale.

Arrivé dans la commune, le maire s'arrêta à la gendarmerie, donna ses instructions et, en quelques instants, les trois mille habitants alertés se trouvaient autour de la halle ; les gendarmes assuraient le service d'ordre pendant que le garde-champêtre déménageait les tréteaux et les bancs et que l'appariteur balayait la piste destinée aux combattants. De leur côté, les amis politiques de M. NOULENS qui étaient fort nombreux, avaient sorti le canon des fêtes en vue de saluer par la poudre la victoire de leur champion.

NOULENS était un très fort fleurettiste, vingt ans de salle, et s'était vanté de se débarrasser rapidement de son jeune adversaire. Le Docteur LOUMAIGNE partageait la même opinion et trouva inutile de déplier sa trousse. Il n'en fut pas de même pour le Docteur QUERIAUD, assistant Guy, qui prépara ses pansements et ses instruments. Enfin, après deux heures de préparatifs, les adversaires furent placés face à face : M. NOULENS avait demandé de conserver ses sandales d'escrime, ce à quoi Guy répondit : *"Et même son masque, s'il le veut"*.

Au commandement *"Allez, Messieurs"*, NOULENS se mit en garde en avant engageant le fer, la pointe haute, absolument comme en salle, alors que CASSAGNAC portant le pied gauche en arrière de la longueur de deux semelles, se fendait à fond immédiatement, plaquant sa pointe sur la cuisse de son adversaire et revenant de suite en garde, ce qui signifiait manifestement qu'il aurait pu en finir à ce moment s'il l'avait voulu.

Sur ce, NOULENS, perdant complètement la tête, aveuglément et sans la moindre préparation, se rua la pointe en avant dans une attaque au corps, alors que son adversaire, la pointe dirigée vers la terre l'attendait immobile. Dans le même instant, on entendit un cliquetis de fer et l'on vit la chemise de NOULENS faire entonnoir sur son corps à la hauteur du foie. La parade de sixte de CASSAGNAC avait été suivie d'une riposte lancée à la vitesse d'un éclair ... Le combat n'avait pas duré quinze secondes. Par un heureux hasard, la pointe n'avait pas touché le péritoine et NOULENS s'en tira avec trois semaines de lit.

Ainsi se termina l'histoire paradoxale et cependant véridique d'un duel disputé un dimanche avec la protection des autorités municipales, dans un bâtiment communal, et avec les gendarmes pour assurer le service d'ordre, sous la III^{ème} République qui interdisait le duel. Bien qu'elle se soit passée dans le Midi, cette histoire n'est pas une galéjade.

Duel de Paul de CASSAGNAC fils contre Henri de JOUVENEL

Paul de CASSAGNAC, à son tour, eut de nombreux duels, certains retentissants ; tel celui contre le Général ANDRÉ, en 1906, au moment de l'affaire DREYFUS, ou celui contre Charles MAURRAS, en 1912, sans oublier celui contre Gilbert CHARLES, fort épéiste de vingt quatre ans, en 1932, alors que Paul de CASSAGNAC était âgé de cinquante deux ans.

Je vous parlerai surtout de Paul de CASSAGNAC contre Henri de JOUVENEL et, pour terminer cette causerie, le fameux duel contre Charles MAURRAS.

Dans une querelle ayant mis aux prises CHAUMIÉ, ministre de la III^{ème} République, et Henri de JOUVENEL, rédacteur en chef du "Matin", Paul de CASSAGNAC exposait, à ce propos, dans "l'Autorité", que le cas CHAUMIÉ n'était pas intéressant, "*Quand à M. Henri de JOUVENEL, après avoir écrit son nom, j'essuie ma plume*".

Echange de témoins. Le duel eut lieu à la Grande Roue, rendez-vous traditionnel des affaires d'honneur. Henri de JOUVENEL, escrimeur réputé, avait choisi l'épée. Lors du tirage au sort des armes, puis celui de la place ; la chance, par deux fois, favorisa CASSAGNAC.

De manière chevaleresque, il estima malséant d'en profiter.

S'adressant à ses témoins, le Comte de RAMEL, député du Gard, et Gabriel BAUME, secrétaire général de "l'Autorité" : "*Messieurs, dit-il, vous le voyez : la piste de combat est tracée dans l'axe du soleil et l'un de nous se battra avec le soleil dans les yeux. Je ne saurait profiter d'un double avantage. Conservant celui de l'arme, je prie, par votre intermédiaire, Monsieur de JOUVENEL de se battre le dos au soleil, il sera plus à l'aise*".

En dépit de la protestation des témoins, la décision fut maintenue et le combat commença. Mon grand-père m'en a rapporté les péripéties en ces termes :

"Première reprise : rien.

"Deuxième reprise : Attaque soudaine de JOUVENEL au corps. Contre-attaque immédiate. Violent débat d'épée. Corps à corps. Avant toute intervention possible du directeur de combat, car tout est d'une vitesse folle. L'épée de JOUVENEL, rabattue, passe entre mes jambes, la mienne pose sa pointe sur sa gorge... Il n'y a plus qu'à pousser... Mais la pensée va plus vite que le fer, alors la mort d'un homme pour une vétille ? Un violent coup de coude à gauche dans la poitrine de JOUVENEL, et un saut en arrière en garde... Stupeur : JOUVENEL roule à terre et reste évanoui et indemne... L'émotion simplement.

"Suspension d'armes de dix minutes.

"Troisième reprise : Sur l'engagement en quarte de CASSAGNAC, JOUVENEL courbe imperceptiblement l'avant-bras... Dégagé dessous... Blessure pénétrante double. La lame, entrée au poignet, est sortie sous le coude".

JOUVENEL veut continuer, ce à quoi CASSAGNAC répond : "Ici, on n'achève pas les blessés !"

Nous en arrivons au duel de Paul de CASSAGNAC contre Charles MAURRAS

Voici ce qu'écrivait, le 26 Février, le journal "Le Matin" :

"UN FURIEUX DUEL"

"On sait la polémique engagée entre la royaliste "Action Française" par M. Charles MAURRAS contre les directeurs du journal bonapartiste "l'Autorité", MM. Paul et Guy de CASSAGNAC. Polémique particulièrement violente. Elle entraîna l'envoi de témoins de ces derniers au rédacteurs de "l'Action Française". Un rencontre fut jugée inévitable. C'est à Neuilly Saint-James que son premier acte, hier matin, se déroula."

"Aussi, n'est-ce pas sans quelques inquiétudes qu'on attendait l'issue. L'épée avait été choisie. On savait que MM. Paul et Guy de CASSAGNAC étaient de très grandes lames et de très beaux combattants. Si M. Charles MAURRAS apparaissait moins rompu aux finesses de l'épée, on le savait audacieux et courageux au-delà de toute expression."

"Pour de tels adversaires, les conditions ne pouvaient manquer d'être "sévères. Elles le furent. Quinze mètres de terrain avaient été accordés à chaque combattant et le terrain gagné restait acquis. Le combat ne devait cesser que lorsque l'un des adversaires serait déclaré en état d'infériorité manifeste."

"Il était un peu plus de onze heures et demie lorsque M. de BLEST-GANA mit les adversaires en présence. Et, dès le "Allez, Messieurs", on comprit que cela allait être là une rencontre sérieuse."

"M. Paul de CASSAGNAC, qui a pris une garde classique et impeccable, tâte et aborde le fer de sons adversaire par quelques battements. Cependant, M. Charles MAURRAS, dont le jeu semble moins sûr, attaque presque aussitôt, veut foncer. Mais Paul de CASSAGNAC, enveloppant l'épée de son adversaire dans une série de contres, riposte par un "tiré droit" qui arrive à la hauteur de l'épaule de M. MAURRAS."

- "Halte" crie M. de BLEST-GANA.

"Ce n'était qu'une fausse alerte, M. MAURRAS n'est pas blessé. On remet les adversaires en présence. Cette fois, Paul de CASSAGNAC, dans un jeu particulièrement brillant, marche sur M. MAURRAS qui, après quelques parades de sixte, se voit obligé de rompre. Une deuxième fois, on le croit touché... Et le combat reprend encore, aussi fougueux du côté de M. Paul de CASSAGNAC, aussi courageusement offensif et défensif du côté de M. MAURRAS."

"Et M. Paul de CASSAGNAC fonce de nouveau. Deux liements d'épée. Une attaque que M. MAURRAS pare, l'épée basse, et à laquelle il riposte le bras

"tendu. Mais M. de CASSAGNAC, par un liement de seconde, a trompé l'attaque.
"Il renverse la main en tierce et dans un froissement vigoureux qui va préparer
"un rapide tiré droit, désarme M. MAURRAS."

- "Halte !" cria de nouveau M. de BLEST-GANA.

"Une tâche rouge ensanglante, à l'avant-bras, la chemise de M. MAURRAS.
"L'épée de Paul de CASSAGNAC a pénétré profondément dans les chairs."

Le journal "Le Temps", journal grave et objectif, précise :

"... M. Paul de CASSAGNAC porte un coup droit terrible à M. MAURRAS, sa lame qui doit pénétrer dans la poitrine de M. MAURRAS rencontre, miraculeusement, le bras dessus. Elle pénètre, se fausse sur l'os, en faisant une plaie qui déchiquette la chair comme si la blessure avait été faite par un fer barbelé..."

Maurice LEUDET, dont la compétence en matière d'armes faisait autorité et qui tenait la chronique du "Figaro", notait : *"la lame de M. de CASSAGNAC a pénétré jusqu'à l'os et a fait une plaie horrible à voir"*, et il ajoutait : *"ce fut une rencontre impressionnante et qui comptera dans les annales du duel. Par un hasard providentiel, elle n'a pas eu le résultat mortel qu'on pouvait craindre"*.

Et voilà... j'espère ne pas vous avoir ennuyés avec mes coups d'épée et, en guise de conclusion, je n'ajouterai que quelques mots.

Autrefois, lorsqu'on avait une épée, on donnait au mot "honneur" un sens un peu puénil, un peu trop acharné. Lorsqu'un Monsieur parlait de son honneur, il y croyait vraiment, neuf fois sur dix.

C'était un idéal peut-être formaliste et simple mais avec un soupçon d'élégance et de chevalerie. Que vaut-il mieux laver : son honneur sur le pré ou à la façon des automobilistes d'aujourd'hui, c'est-à-dire baisser la vitre de sa voiture et se lancer au visage les pires jurons et les mots les plus bas ?

Chers Amis à vous de conclure.